



CDEN du 19 octobre 2021. Déclaration FSU 77

Monsieur le préfet,
madame la vice-présidente du conseil départemental,
madame l'inspectrice d'académie,
mesdames et messieurs les membres du CDEN,

Nous voilà réunis pour un CDEN « bilan de rentrée » premier et second degré.

La déclaration de la FSU sera longue. Comment peut-il en être autrement ? Les instances paritaires ont disparu. Elles permettaient aux organisations syndicales de porter la parole de nos collègues. Et nos collègues ont beaucoup de choses à dire ! L'École de la République française ne ressemble plus à ce qu'elle doit être. M. Blanquer s'évertue à tuer jour après jour ce qui faisait la grandeur de notre École tout en distillant ses mensonges aux lecteurs du JDD ou aux téléspectateurs de BFM. Jamais nos collègues ne se sont sentis aussi méprisés par leur institution. Les équipes pédagogiques sont fatiguées de toutes ces injonctions, transformations, réformes ! L'école de la soi-disant confiance a oublié de faire confiance à ses premiers acteurs : les enseignantes et les enseignants.

Alors au-delà de l'axe « carte scolaire » qui sera décliné par madame l'Inspectrice d'Académie, nous souhaitons tirer un autre bilan de cette rentrée scolaire, tant sur les plans de la santé des enseignant.e.s , que pédagogiques et sanitaires.

Même si la crise sanitaire semble être dernière nous, ses conséquences sociales et en termes de formation, notamment dans l'éducation, sont bien présentes. Le gouvernement se sert de cette crise pour amplifier la mise en œuvre de réformes néolibérales qui creusent les inégalités de toutes sortes. La pauvreté continue à augmenter dans notre pays et le chômage des jeunes - autour de 20 % - reste élevé.

Le rôle premier de l'École n'est pas d'alimenter les secteurs en tension. Nous le savons, la véritable solution consiste à revaloriser les conditions de travail et les salaires des métiers concernés. La FSU exige de conditionner les aides publiques aux entreprises et des bilans sérieux, objectivés, de l'argent public dépensé. Pour s'attaquer à la racine des problèmes, il est urgent de mettre en place des formations professionnalisantes et qualifiantes, solides, dispensées dans des établissements publics et contrôlées par les pouvoirs publics.

Les indicateurs concernant le mal-être des enfants et adolescent.e.s n'ont jamais été aussi inquiétants. La protection de l'enfance et la prévention des violences faites aux enfants demeurent plus que jamais essentielles.

Pour le second degré :

Concernant le second degré, la rentrée est cette année marquée par le manque de dotations pour accueillir tous les collégiens dans ces conditions normales et équitables. La DSDEN n'a pas eu les moyens de créer les divisions nécessaires lorsque les effectifs dépassaient 30 par classe sur un niveau. Ce sont seulement 12 heures qui ont été accordées à ces collèges alors que l'horaire d'une classe est de 29 heures. La direction se défait de ses responsabilités et renvoie la décision au collège. Ce dernier n'a plus que le choix de :

- soit mobiliser la dotation d'autonomie pour créer une classe et éviter des effectifs surchargés, ce qui prive les autres niveaux de moyens pour l'accompagnement des élèves ou pour des options +;
- soit avoir des effectifs surchargés.

La gestion de la pénurie est de fait renvoyée aux enseignants sur le terrain.

En cette rentrée, comme tout au long de l'année scolaire dernière, le remplacement des enseignants n'est pas assuré dans le second degré. C'est aussi le cas des congés maternité qui peuvent être anticipés comme des arrêts maladie longue durée. Des élèves n'ont pas eu de cours pendant presque toute l'année, y compris dans des classes à examen. Le rectorat ne recrutait plus de contractuel pour ces suppléances. Telle était la réponse faite par les DPE aux chefs d'établissement.

En cette rentrée, les mêmes carences se renouvellent. Des professeurs n'ont toujours pas été affectés : toujours et encore les restrictions budgétaires et le renvoi aux enseignants sur le terrain de la pénurie. Le rectorat espère que des enseignants acceptent quelques heures supplémentaires ponctuelles pour des remplacements partiels non satisfaisants. Encore faut-il que des enseignants l'acceptent et en aient la possibilité dans leur emploi du temps déjà surchargé en heures de cours.

Après un an et demi de pandémie, le ministre a pour la deuxième année consécutive déclaré que la rentrée était la plus normale possible en faisant abstraction des conséquences de la crise sanitaire sur les élèves, des décrochages pour de multiples raisons dont ceux d'origine psychologiques. Plutôt que de créer des postes pour rattraper les retards scolaires, ce ministre continue d'en supprimer alors que le nombre d'élèves dans le second degré ne cesse d'augmenter. Quant à la crise sanitaire, ce ministre est systématiquement en retard dans la mise en oeuvre, incapable de remédier aux urgences du moment. Les tests ont été attendus pendant presque un an avant d'arriver sur le terrain. La politique sanitaire « tester, tracer, isoler » a donc mis longtemps avant d'être effective. Quant à la campagne de rentrée sur la vaccination dans les écoles, elle constitue un ratage dû à l'impréparation et à la précipitation. Très peu d'inscrits de fait, le délai de retour des familles était trop court pour qu'une véritable campagne puisse être organisée auprès des élèves et des familles.

Heureusement, le taux d'incidence du virus baisse. Elèves, parents et personnels peuvent entrevoir les prochaines semaines avec moins d'inquiétude et d'anxiété. Souhaitons qu'une nouvelle vague ne survienne pas.

Les carences en personnel AESH sont criantes : les crédits pour embaucher ces collègues ont évolué bien plus lentement que le nombre d'élèves notifiés par la MDPH. De plus, l'administration n'arrive pas à recruter faute de candidats. En cause la manière avec laquelle les AESH sont traités : en moyenne ils travaillent à 62 % d'un temps plein pour un salaire de 750 euros par mois. Depuis la création des PIAL, ils sont appelés d'écoles en collèges avec en emploi du temps variable d'une semaine sur l'autre. Trop souvent les AESH viennent en collège plutôt le

mercredi, jour de la semaine où les écoles primaires n'assurent pas d'enseignement. Comme l'avait dénoncé la FSU, les PIAL sont un instrument de renvoi au local de la gestion de la pénurie d'AESH. Un élève notifié par la MDPH peut changer d'AESH d'une semaine sur l'autre : ce qui est un non-sens pédagogique. De même, le nombre d'heures dont il bénéficie peut varier d'une semaine sur l'autre. Cette gestion erratique par les PIAL est déraisonnable et inadaptée. Sont toujours en cause les insuffisances budgétaires et des contrats de travail précaires.

La FSU demande la suppression des PIAL, la création d'un statut pour les AESH, des emplois à temps complet, une nette réévaluation de leur grille salariale, une notification opposable en nombre d'heures par la MDPH, un recrutement d'un nombre suffisant d'AESH pour répondre aux besoins spécifiques de tous les élèves porteurs d'un handicap.

Il en est de même pour les référents et référentes ULIS en collège. Elles ne sont pas remplacées, elles aussi, pour un congé maternité. L'année dernière, la DSDEN annonçait aucun remplacement. Qu'en est-il pour cette année scolaire ?

Les élèves à besoin éducatif particulier font les frais de ces manquements. Il s'agit alors d'intégration forcée dans les classes sans accompagnement spécifique à la hauteur des besoins. Nous sommes encore loin de l'inclusion et de la bienveillance affichées dans la communication officielle, de la DSDEN au ministère.

Le constat est le même pour les vies scolaires des lycées et des collèges. Depuis des années, le nombre d'AED surveillants affectés aux collèges de Seine et Marne reste stable alors que les effectifs d'élèves scolarisés ont fortement augmenté. Comparé aux deux autres départements, le nombre de Conseillers Principaux d'Education affecté dans un établissement en rapport avec le nombre d'élèves est plus faible en Seine et Marne. Ces différentiels sont d'autant plus marqués qu'une bonne partie des élèves vient en transport scolaire, reste au collège toute la journée et déjeune à la cantine, en particulier dans la partie rurale de notre département. Les petits collèges sont nettement défavorisés par ce « barème ».

Enfin, nous attirons l'attention sur le manque de personnels infirmiers, d'assistances sociales, de médecine scolaire et de médecins des personnels. Non seulement le nombre de postes est insuffisant mais beaucoup ne sont pas pourvus.

En conclusion, cette rentrée dans le second degré révèle une nouvelle fois le manque chronique d'enseignants, de personnels de surveillance et pluricatégoriels dans notre département qui est l'un des moins bien pourvu en France. La FSU demande un plan d'urgence pour la Seine et Marne.

Les moyens existent, le ministre de l'Éducation Nationale a rendu 600 millions au ministre du budget.

Par ailleurs, nous souhaitons attirer l'attention sur deux projets qui concernent à la fois le conseil départemental, la DSDEN et le rectorat.

Premier point :

Nous avons appris la création d'emplois médiateurs par le conseil départemental en vue de pallier au manque de surveillants. Douze emplois seraient prévus, un par district, affectés dans les collèges « chauds », mais susceptibles de se rendre dans les autres collèges du district. Si nous partageons l'analyse sur le déficit en AED, la FSU est opposée à ce type d'emploi par le département. La surveillance est de la compétence de l'état et non du conseil départemental. La loi et la réglementation l'affirment clairement. Dans ces conditions, comment un personnel de statut départemental pourrait intervenir à côté du service vie scolaire, composé des surveillants et piloté par un ou deux conseillers principaux d'éducation, sous l'autorité du chef d'établissement. Le rôle d'un CPE n'est pas d'encadrer un personnel de statut départemental ni d'assurer la liaison avec lui, surtout si cette personne est présente de manière aléatoire dans le collège. Ce médiateur jouerait-il un rôle de concurrent à celui du CPE ? Comment accorder ces

deux missions dans le cadre de la réglementation actuelle ? De plus, si un incident avec un ou plusieurs élèves survenait en présence entre autres de ce médiateur, la responsabilité engagée serait-elle celle de l'État ou du conseil départemental ? notamment en cas de blessures d'élèves ou de personnels.

D'autre part, l'effectif de 12 est sans commune mesure avec les besoins des 128 collèges du département. Cela relève plus de la communication que de l'efficacité sur le terrain. La FSU demande de renoncer à ce projet. Elle demande que l'État remplisse entièrement les missions qui lui incombent. Ministère, rectorat et DSDEN doivent affecter tous les personnels nécessaires au bon fonctionnement des vies scolaires.

Second point :

La FSU émet le même type de questions sur la réglementation concernant le projet d'expérimentation de l'ouverture des CDI de deux collèges au public en dehors des heures scolaires. Le CDI est le Centre de Documentation et d'Information du collège. Là encore nous partageons la nécessité d'accès à la culture du public dans les territoires les plus isolés de Seine et Marne. Mais, dans le cadre du plan vigie pirate, comment concilier la circulation de personnes extérieures dans le collège avec la sécurité ? La responsabilité du chef d'établissement serait de faite engagée. En général, le CDI est au centre du collège et n'est donc pas en accès direct depuis l'extérieur. Enfin, quelle garantie en cas de déprédation ou de perte de matériels ou de livres ? Quelle responsabilité du professeur documentaliste en charge du CDI ? Quel partage de responsabilité avec un agent du département ?

Pour le premier degré

Pour le 1er degré, il est indispensable que le prochain budget comporte les moyens de s'atteler aux conséquences pédagogiques de la crise sanitaire, car ses effets seront durables. Il faut une baisse des effectifs dans toutes les classes, des postes de RASED, des postes de Plus-de-maîtres-que-de-classes, des postes de remplaçant.e.s. Le recours aux contractuel.les doit cesser. Ces contrats précaires mettent en difficulté les personnels contractuels, les équipes pédagogiques et les élèves. Ces derniers doivent avoir dans leurs classes des enseignant.e.s formé.e.s à enseigner !

La FSU constate d'une part, que la politique du ministère qui consiste à recentrer les moyens sur le seul dédoublement de certaines classes en éducation prioritaire, sans augmentation globale des moyens sur l'ensemble du système, revient à laisser pour compte les élèves des familles populaires qui ne sont pas en Éducation prioritaire.

La FSU s'interroge sur les expérimentations d'évaluation d'écoles qui commencent dans certains départements. Alors qu'après un an et demi de crise sanitaire, les équipes ont besoin de temps et de moyens pour faire réussir les élèves, on leur propose de remplir des grilles d'éva-

uation telle une nouvelle « usine à gaz » au service de l'institution et dont on peine à en comprendre l'utilité.

La FSU dénonce la mise à mal de l'éducation prioritaire avec la multiplication des expérimentations locales comme les CLA, TER ou cités éducatives. L'éparpillement des dispositifs pour mieux contourner la prise en compte de critères sociaux et scolaires, qui permettent plus de moyens aux établissements en REP ou REP+, se confirme avec l'intégration d'établissements privés catholiques à l'expérimentation des CLA dans les trois académies où elle est menée. La FSU condamne cette initiative du ministère qui détourne, au profit d'un réseau privé confessionnel, des moyens jusqu'ici attribués au service public.

La FSU 77 tient à rappeler une nouvelle fois que cette crise sanitaire met en lumière pour l'ensemble de la communauté éducative les retards cumulés en dotation dans notre département. Ainsi la Seine et Marne conserve et conforte la position peu enviable de 101ème et dernier département en termes de taux d'encadrement dans les écoles du premier degré. Dans les collèges et les lycées, les effectifs par classe ne cessent d'augmenter, les heures d'enseignement diminuent au fil des réformes permettant de réaliser des économies budgétaires qui vont à l'encontre de l'intérêt des élèves.

Pour la FSU, solidarité et justice sociale doivent guider nos actions, davantage encore en période difficile, et les services publics en être les garants.

La FSU continue de réclamer un plan de recrutement massif d'enseignant·es pour alléger les effectifs, pour venir en aide aux élèves décrocheurs et pour soutenir les élèves en grande difficulté.

En ce qui concerne nos collègues directeurs et les visées de la loi Rilhac

Alors que notre collègue Christine Renon dénonçait la solitude, le travail dans l'urgence pour répondre aux trop nombreuses sollicitations hiérarchiques (souvent contradictoires), la surcharge de travail due à la multiplication des enquêtes, les outils inadaptés, l'absence d'aide humaine et l'isolement ou le sentiment d'un manque de considération institutionnelle, la proposition de loi Rilhac, la démarche du ministre et la position présidentielle sur les expérimentations marseillaises sont un véritable affront à cet acte désespéré et aux demandes récurrentes des personnels.

Nous le rappelons : les directeur·trices d'école ne revendiquent nullement l'introduction d'une telle autorité et ne considèrent pas que ce soit la solution à tous leurs maux. D'ailleurs, et n'en déplaise à beaucoup, ils-elles l'ont largement rappelé lors du sondage réalisé par les services du ministère à l'hiver 2019. Et comme ce refus d'autorité hiérarchique ou de statut de direction est aussi le nôtre, nous continuons de le porter...

La FSU rappelle son attachement au fonctionnement actuel des écoles et à la place centrale du conseil des maître·sses animé par les directrices et directeurs, lieu de débats et de démocratie au sein des écoles. Nous insistons, les personnels des écoles n'ont pas besoin de hiérarchie dans l'école, mais de renforcer le collectif pédagogique.

Nous dénonçons le fait que cette question majeure de la direction d'école ne soit pas traitée à sa véritable hauteur et importance. D'ailleurs, comment accueillir le fait que cette proposition de loi ne soit examinée et votée que par 79 député·es sur 577 ? Nous regrettons le désintérêt de la représentation nationale pour les personnels de l'État et que l'Institution ne soit pas en capacité de proposer immédiatement des moyens et des actions fondamentales pour le bon fonctionnement de ses écoles et le bien-être de ses personnels.

Voici la situation dans laquelle se trouve encore en cette rentrée de septembre 2021 l'Education Nationale. Des personnels usés, pressés jusqu'à la moëlle, obligés d'appliquer des réformes bâclées et injustes. Des personnels maltraités par l'administration et mal payés.

Ecole inclusive

Nous profitons de ce CDEN pour faire quelques rappels :

900 à 1200 élèves attendus pour 80 ULIS collège en septembre 2021. Il est clair que structurellement de nombreuses structures dépasseront les 10 élèves !

46 postes de RASED PEDA étaient à pourvoir pour la rentrée de septembre 2021. C'est presque la moitié des postes de Seine et Marne...

Une dizaine de postes de Professeur des écoles ont été supprimés dans les établissements spécialisés à cette rentrée.

C'est une honte pour notre institution de supprimer les moyens aidant à la réussite de tous les élèves !

AESH et PIALS

Comme l'année passée, nous insisterons sur les conditions d'exercice dégradées des AESH, personnels fondamentaux pour la réussite des élèves, et de la maltraitance que subissent les enfants en situation de handicap depuis la mise en place des PIAL. Jusqu'ici, les élèves bénéficiant d'une notification de la MDPH étaient dans leur immense majorité accompagnés par une AESH sur la semaine, parfois deux. A cette rentrée, Une AESH peut accompagner sur sa semaine 7 enfants différents... Nous constatons que la multiplication des intervenants perturbe fortement ces élèves en grande fragilité, qui ont avant tout besoin de stabilité. A cause du faible volume horaire attribué à chaque AESH pour un élève, à cause du grand nombre d'élèves suivis, nos collègues éprouvent d'énormes difficultés à respecter la phase d'observation pour mieux agir, à créer le lien de confiance, indispensable à l'acceptation et à l'efficacité de leurs missions. Dans ce type de travail, chacun le sait, le facteur humain est primordial.

Le lien entre les AESH s'occupant d'un même élève, et le lien avec les professeurs de cet élève est lui aussi mis à mal par la double ou triple affectation. En effet, un grand nombre d'AESH exerce désormais dans un collège et dans des écoles primaires ou maternelles parfois situés dans des communes non limitrophes.

Les conséquences sont lourdes pour ces personnels :

- absence de temps de concertation ;
- perte d'informations ;
- course contre la montre, avec parfois le sacrifice de la pause déjeuner ;
- stress qui se communique inconsciemment à l'élève, et fatigue ;
- frais de déplacement remboursés en théorie mais pas dans la réalité, puisque le remboursement est conditionné au justificatif de l'utilisation des transports publics, rendue impossible par les contraintes horaires.

A cela s'ajoute une précarisation supplémentaire des contrats, et des pressions sur les affectations ou sur la reconduction de ces contrats. Et tout cela pour un salaire dérisoire !

Nous sommes donc au regret de constater que, pour l'instant, la mise en place des PIAL dans le 77 est un échec pédagogique, une machine à démoraliser les agents, et qu'elle se révèle de plus dangereuse sur le plan sanitaire.

Certains PIALS ont la charge de 250 enfants avec 50 AESH seulement... Avant même de songer aux besoins spécifiques des élèves, cela conduit structurellement à un suivi de plus de 5 enfants par AESH...

Cette situation met encore une fois les enseignants dans des situations difficiles face aux parents. Parce que c'est aux enseignants que revient la tâche ingrate d'expliquer aux parents que malgré la constitution du dossier MDPH, malgré la notification, leur enfant ne bénéficiera pas de l'aide dont il a droit ! Une honte !

Pour toutes ces raisons, nous demandons l'embauche d'AESH supplémentaires, leur stabilisation dans un établissement d'exercice et auprès d'un ou deux élèves, une revalorisation de leur salaire et le remboursement de tous leurs frais de déplacement, la non-transformation des CDI de 39 heures des AESH-Co en contrats de 22 ou 29 heures, et une vraie formation tout au long de leur carrière.

Actualité

L'annonce de la suppression de l'inspection générale, aux détours de changements statutaires, est un mauvais signal pour retrouver une administration plus transparente de notre ministère. Le risque est grand d'asservir les missions des inspectrices et inspecteurs généraux aux volontés immédiates du gouvernement, ce qui se fera inmanquablement aux dépens de l'intérêt général et des missions de service public. Une telle évolution convergerait avec des pratiques déjà inquiétantes comme le fait de ne publier que les rapports qui satisfont le ministère ou encore d'écarter les organismes qui produisent des avis non conformes à ses attentes (CNESCO, Observatoire de la laïcité). La FSU

réaffirme la nécessité d'indépendance des services et organismes chargés d'expertiser et évaluer le service public.

Entrée dans le métier

La précarisation touche l'ensemble du salariat et cela commence par les jeunes. L'Éducation nationale n'y échappe malheureusement pas. Ainsi, la « réforme » de la formation des enseignant.e.s et des CPE, imposée à une profession qui la rejette unanimement, fait de la précarité une voie d'entrée normale dans le métier. C'est un obstacle important à l'attractivité des métiers de l'enseignement et cela pose de nombreuses difficultés aux étudiant.e.s, tout en faisant porter une partie importante du coût de la formation sur les étudiant.e.s, avant le concours. Le nombre d'étudiant.e.s en alternance effectivement recruté.e.s est bien en deçà de ce qui était prévu. La FSU y voit aussi l'effet de la faiblesse de leur rémunération. Il est dès lors inadmissible que cette réforme contribue de surcroît à leur paupérisation par les frais de déplacement qu'elle occasionne et qui s'ajoutent aux frais d'inscription en M2 et à la CVEC ! Puisque l'établissement est un lieu de formation, nous demandons que les étudiant.e.s en alternance soient défrayé.e.s de leurs déplacements.

Pour conclure

La FSU demande un plan d'urgence pour l'éducation et la formation à destination des services publics. Lutter contre le chômage des jeunes nécessiterait aussi d'ouvrir des places aux concours dans tous les métiers des 3 versants de la fonction publique. L'école et l'université doivent prendre toute leur place pour sécuriser les parcours scolaires et professionnels des jeunes, pour élever le niveau de qualification, pour accueillir tous les jeunes sans solution de formation et pour rescolariser tous ceux victimes de rupture de contrats d'apprentissage (38% chez les moins de 18 ans). Le service public de l'éducation a plus que jamais besoin de recrutement de personnels formés à la hauteur des besoins et des enjeux sociétaux.

Notre responsabilité syndicale est de construire, avec les personnels de l'éducation nationale, et dans une unité la plus large possible, une alternative à cette politique néolibérale qui accroît les inégalités sociales, démantèle les services publics, empêche l'émancipation des individus.

D'autres solutions sont possibles !

Je vous remercie.